



licenciement et sanctions antérieur sans rapport

Par **chrisnice**, le **18/05/2011** à **23:42**

bonjour

je doit passer aux prud'hommes dans quelques jours

afin de démontrer mon insuffisance professionnelle mon ex employeur va présenter aux conseil des "vieux dossiers" datant de 2 ou 3 ans pour lesquels j'ai déjà été sanctionné mais qui n'ont aucun rapport avec les faits qui ont contribués à mon licenciement

Le conseil des prud'hommes peut il retenir ou preter attention à ces sanctions disciplinaires qui n'ont pour seul but de démontrer que je n'étais pas un employé modèle.

D'avance merci beaucoup

Par **P.M.**, le **19/05/2011** à **08:26**

Bonjour,

Jusqu'à 3 ans, l'employeur peut faire état de sanctions antérieures...